



## Recommandations de vaccination contre la grippe A(H1N1) 2009

### Etat au 20 novembre 2009

Au vu de l'extension rapide de l'épidémie du virus A(H1N1) en Suisse, des schémas de vaccination capables d'induire rapidement une protection efficace chez un maximum de personnes vaccinées sont nécessaires. Les tous derniers résultats des études cliniques réalisées avec les vaccins Pandemrix<sup>®</sup>, Focetria<sup>®</sup> et Celtura<sup>®</sup>, présentés cette semaine aux autorités de santé, ainsi que les données de pharmacovigilance collectées en Europe après l'administration de plusieurs dizaines de millions de doses de Pandemrix<sup>®</sup> (y compris à des centaines de milliers de jeunes enfants), permettent de recommander maintenant des schémas de vaccination simplifiés, adaptés à cet objectif.

Ainsi, au vu de l'ensemble de ces données et de la disponibilité respective des vaccins Pandemrix<sup>®</sup>, Celtura<sup>®</sup> et Focetria<sup>®</sup> en Suisse, la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ont élaboré les recommandations de vaccination suivantes, qui correspondent à l'état le plus actuel des connaissances et sont approuvées par Swissmedic :

- Le vaccin Pandemrix<sup>®</sup> est préférentiellement recommandé, dès l'âge de 6 mois, car il permet d'obtenir à tout âge une très bonne protection en 1 seule injection (sauf pour les sujets immunocompromis).  
L'alternative, le Celtura<sup>®</sup>, nécessite 2 injections à 3 semaines d'intervalle pour les personnes de 3 à 9 ans, ainsi que pour celles de 60 ans et plus; pour les adultes de 40 à 59 ans, les 2 doses de Celtura<sup>®</sup> peuvent être administrées pendant la même séance (dans 2 extrémités différentes) ;
- Pour les enfants de 3 ans à 9 ans ayant reçu une première dose de Focetria, la 2<sup>e</sup> injection, qui était recommandée jusqu'alors en attendant les données cliniques, n'est plus nécessaire ;
- Pendant la grossesse, la recommandation préférentielle d'utilisation du vaccin Focetria<sup>®</sup> est maintenue; le vaccin Celtura<sup>®</sup> peut être utilisé, mais il est assorti à la nécessité d'enregistrer les femmes vaccinées dans un registre national en cours d'élaboration (en attendant, il est requis de tenir une liste qui permettra l'enregistrement rétrospectif dans le registre). Ce registre n'ayant pas été prévu pour le Pandemrix<sup>®</sup>, son utilisation reste non recommandée en Suisse pendant la grossesse.
- Pour les patients immunocompromis, la recommandation de 2 doses de Pandemrix<sup>®</sup> ou Focetria<sup>®</sup> à 3 semaines d'intervalle est maintenue, en conservant le même vaccin pour les deux injections.
- Pour les personnes sous traitement anticoagulant, la voie intramusculaire est à utiliser exclusivement, avec compression du point d'injection. Pour les patients présentant des troubles sévères de la coagulation, une contre-indication à une injection intramusculaire devrait faire renoncer à la vaccination.

**Tableau récapitulatif des recommandations de vaccination (20.11.2009)**

<b>Age</b>	<b>Pandemrix®</b>	<b>Focetria® *</b>	<b>Celtura®</b>
6 – 35 mois	1 x 0.25ml	2 x 0.5ml à 3 semaines d'intervalle	∅
3 – 9 ans	1 x 0.5ml	**	2 x 0.25ml à 3 semaines d'intervalle
10 - 17 ans	1 x 0.5ml	-	1 x 0.25ml
18 – 39 ans	1 x 0.5ml	-	1 x 0.25ml
40 – 59 ans	1 x 0.5ml	-	2 x 0.25ml, à un intervalle entre 0 et 3 semaines
≥ 60 ans	1 x 0.5ml	-	2 x 0.25ml à 3 semaines d'intervalle
Grossesse	∅	1 x 0.5ml	1 x 0.25ml (registre nécessaire)
Immunosuppression	2 x 0.5ml à intervalle de 3 semaines	2 x 0.5ml à intervalle de 3 semaines	∅

\* le Focetria® est dorénavant réservé aux femmes enceintes, aux enfants de moins de 3 ans, ainsi qu'aux immunosupprimés âgés de 3 à 17 ans ayant reçu une première dose de Focetria®

\*\* les enfants non immunosupprimés qui ont déjà reçu une dose de Focetria® n'ont plus besoin d'en recevoir une deuxième dose 3 semaines plus tard.